

Séance du 26 Février 2021

Date de la convocation
22 février 2021
Date d'affichage
22 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi vingt-six février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 22 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GREGORI, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick GREGORI, Maire,
Laurence LEPROUST, André BESNIER, Françoise NION, Guy VOLLET, Sophie CHARTRAIN, adjoints,
Maryse CHALOIS, Elisabeth CHARTIER, Joël VOISIN, Patrick COLELLA, Stanislas LEPIC, Sophie GOHON,
Frédéric NAUDON et Christine JUY (jusqu'à 20 heures 45).

Absents avant donné procuration : M^r Philippe RAGOT (pouvoir à M^r Guy VOLLET), M^{me} Brigitte LAURENT (pouvoir à M^{me} Françoise NION) et M^{me} Agnès JANDOT (pouvoir à M^r Frédéric NAUDON).

Absents excusés : M^r Billy PASQUIER et M^{me} Laura BUAILLON.

Absente : M^{me} Christine JUY (à partir de 20 heures 45).

M^{me} Maryse CHALOIS a été désignée secrétaire de séance.

M^r Philippe VOLCKER est présent dans la salle du Conseil à l'ouverture de la séance.

DEMANDE DE HUIS CLOS -

Sur demande de 3 conseillers municipaux afin de respecter les règles sanitaires, le Conseil décide à la majorité qu'il se réunit à huis clos (14 voix pour).

M^r Philippe VOLCKER quitte la salle du Conseil à 20 heures 35.

M^{me} Christine JUY décide aussi de quitter la réunion et demande que soit noté dans le registre des délibérations le motif de son départ :

"- De nouveau, le protocole sanitaire (Covid-19) n'est pas respecté : 17 personnes présentes dans la salle faisant 42 m2, pas de sièges libres entre chaque conseiller,

- Ne m'ont pas été communiqué les documents préparatoires que j'ai demandé par mail le 24 février 2021 (vote du budget)".

M^r le Maire indique à M^{me} JUY que les documents préparatoires ont été finalisés à 15 heures le vendredi même, et que par conséquent, il n'était techniquement pas possible de répondre aussitôt à sa demande.

M^r le Maire remercie M^r Marc LE MOIGNE, Conseiller aux Décideurs Locaux, pour sa présence.

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 12 février 2021 et les membres présents signent le registre des délibérations.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reprise anticipée des résultats :

Budget Principal -

Section	Excédent / Déficit	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	Report 002/001
Investissement	- 6 422.13 €	+ 135 596.76 €	(D) - 6 422.13 € (001)
Fonctionnement	+ 1 607 116.61 €		(R) + 1 471 519.85€ (002)
TOTAL	+ 1 600 694.48€		

Budget ASSAINISSEMENT -

Section	Excédent / Déficit	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	Report 002/001
Investissement	+ 7 632.40 €		(R) + 7 632.40€ (001)
Fonctionnement	+ 48 591.10€		(R) + 48 591.10€ (002)
TOTAL	+ 56 223.50 €		

Budget LOTISSEMENT

Section	Excédent / Déficit	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	Report 002/001
Investissement	- 21 271.60 €		(D) - 21 271.60 € (001)
Fonctionnement	0 €		0 €
TOTAL	- 21 271.60 €		

Budget DISTRIBUTEUR CARBURANTS

Section	Excédent / Déficit	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	Report 002/001
Investissement	+ 6 057.82 €		(R) + 6 057.82 € (001)
Fonctionnement	-18 374.25 €		(D) - 18 374.25 € (002)
TOTAL	- 12 316.43 €		

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE "REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG" -

Le Conseil Municipal décide de créer un budget annexe pour la location de bâtiments à usage professionnel, qui sera assujetti à la TVA de façon trimestrielle.

Unanimité pour cette proposition.

Four : 16
Contre :
Abstentions :

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2021-

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	297 348.81 €	297 348.81 €
Section d'investissement	345 201.41 €	345 201.41 €
TOTAL	642 550.22 €	642 550.22 €

Unanimité pour ce budget.

Four : 16
Contre :
Abstentions :

BUDGET PRIMITIF DISTRIBUTEUR A CARBURANTS 2021-

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	310 218.42 €	310 218.42 €
Section d'investissement	14 338.82 €	4 338.82 €
TOTAL	324 557.24 €	324 557.24 €

Unanimité pour ce budget.

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021-

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif en suréquilibre pour le fonctionnement et en suréquilibre pour l'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	57 874.62 €	96 710.10 €
Section d'investissement	99 450.77 €	102 565.65 €
TOTAL	157 325.39 €	199 275.75 €

Unanimité pour ce budget.

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

BUDGET REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG 2021 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 000.00 €	5 000.00 €
Section d'investissement	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
TOTAL	1 005 000.00 €	1 005 000.00 €

Unanimité pour ce budget.

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 723 171.85 €	2 723 171.85 €
Section d'investissement	1 582 941.36 €	1 582 941.36 €
TOTAL	4 306 113.21 €	4 306 113.21 €

Unanimité pour ce budget.

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Le Conseil vote le montant des subventions suivantes aux différentes associations ainsi qu'il suit :

Fitness	1 500 €	Gym volontaire	1 100 €
Football	1 500 €	Tarot	350 €
Chorale Sur Ceton Là	327 €	Comité de jumelage	100 €
ACPG/CATM	1 000 €	Ceton Patrimoine	1 200 €
Club retraités	1 000 €	Pêche	1 500 €
Association Sportive Collège du Theil sur Huisne	650 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ceton	1 400 €

Pour : 14
Contre :
Abstentions : 02

EMPRUNT SUR LE BUDGET ANNEXE – REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG -

Dans le cadre du financement des bâtiments et travaux, plusieurs établissements bancaires ont été sollicités afin de contracter un emprunt d'un montant de 1 000 000 €.

Le Maire propose de retenir celle présentée par le Crédit Agricole Mutuel de Normandie :

Durée 15 ans – Taux fixe de 0.51 % - Échéance annuelle constante de 69 418.95 € - Frais de dossier de 1 000 €.

Le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, est autorisé à signer le contrat correspondant.

Accord à l'unanimité.

Pour: 16

Contre:

Abstentions:

QUESTIONS DIVERSES -

⇒ Sans objet -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.